



# *Extrait du Registre des délibérations*

Séance du mardi 6 avril 2021

## **Question n° 10**

### **Fonds de concours avec les communes de Bruère-Allichamps, Charenton du-Cher, Drevant, Meillant, Orval et Saint-Pierre-les-Étieux pour le remplacement des ballons fluos**

Monsieur Pascal AUPY, 3<sup>ème</sup> Vice-Président, présente ce dossier.

Vu l'article L 5214-16 du Code général des collectivités territoriales précisant les modalités de mise en place de la procédure de fonds de concours ;

Vu le règlement des fonds de concours de Cœur de France, voté le 1<sup>er</sup> juillet 2016 ;

Considérant que dans le cadre de la campagne de remplacement des ballons fluo en LED, Cœur de France a sollicité les communes de Bruère-Allichamps, Charenton-du-Cher, Drevant, Meillant (1<sup>ère</sup> tranche), Orval (1<sup>ère</sup> tranche) et Saint-Pierre-les-Etieux pour le versement d'un fonds de concours pour ces travaux qui seront réalisés en 2021 ;

Considérant que les communes de Bruère-Allichamps, Charenton du-Cher, Drevant, Meillant, Orval et Saint-Pierre-les-Etieux ont accepté de verser un fonds de concours, pour le remplacement des ballons fluos dans leurs communes ;

Considérant que le montant du fonds de concours ne peut être supérieur à la part autofinancée par le bénéficiaire de ce fonds ;

Il est convenu que, pour ces opérations, Cœur de France paiera donc la totalité des travaux et demandera aux communes concernées de verser 50 % du montant hors taxes restant à la charge de Cœur de France, déduction faite des subventions obtenues et que ces travaux seront inscrits au budget 2021.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**vote les fonds de concours avec les communes de Bruère-Allichamps, Charenton du-Cher, Drevant, Meillant, Orval et Saint-Pierre-les-Étieux, pour le remplacement des ballons fluos dans leurs communes.**

---

  
Le Président  
Daniel BÔNE